

LE NORO

EMPARONS-NOUS DU SOL.

COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DU NORD

ST-JEROME, 26 AVRIL 1888.

G. A NANTEL Redacteur

ST-JEROME JEUDI 26 AVRIL 1888

Un Pays inconnu

Sous ce titre le "Moniteur du Commerce" nous donne les détails intéressants qui suivent sur l'immense bassin de la rivière McKenzie.

Le comité de la chambre des communes, chargé de recueillir des informations sur le grand bassin de la rivière McKenzie, a entendu hier le lieutenant-gouverneur du Nord-Ouest.

Le sol des vallées des rivières de ce pays est très propre à la culture qui toutefois n'y a pas encore été entreprise; le climat dans son opinion n'y est pas défavorable à une exploitation agricole.

CE QUE L'ON DIT DU CULTIVATEUR CANADIEN

Je ne puis empêcher de citer l'entrepreneur suivant tiré d'une correspondance publiée dans le "Pionnier" par H. A. Bodard.

soit criblés de dettes? La réponse est facile: nos fermiers canadiens cultivent mal; ils ont coutume de semer grain sur grain et cela sans engrais; comment voulez-vous qu'ils obtiennent de belles récoltes et n'épuisent pas le sol?

Le salaire des Juges

On attendait depuis longtemps une mesure du gouvernement concernant l'augmentation du salaire des Juges.

Mort au célibat!

Nous extrayons avec plaisir les entrefilets suivis du "Democrat" et du "Herald" de Menominee.

MARIAGE.

"Lundi matin, le neuf avril courant, s'accomplissait à l'Eglise catholique française de cette ville le cérémonial de mariage entre le Dr Eugène J. Grignon et demoiselle Annie D. Loewenstein.

marche d'ouverture et notre distinguée cantatrice, Delle Harteau, chanta avec un brio d'inspiration fort remarquable, plusieurs morceaux bien appropriés.

Monsieur et Madame Grignon sont parties à 11 h. de l'avant midi en route pour Milwaukee ou l'on a tenu une grande réception en leur honneur.

Une autre réception très imposante leur a été faite à leur retour à Menominee, où nos souhaits les plus ardents de bonheur demeurent avec eux."

Il va sans dire que nous joignons toute l'ardeur de nos vœux aux souhaits des sympathiques citoyens de Menominee.

LA QUESTION DES LICENCES D'HOTEL DÉCIDÉE

Partout, dans le Canada, on a déclaré la guerre à l'intempérance; tous les citoyens amis de leur pays, sans distinction de race et de croyance se sont ligués pour combattre le monstre hideux de l'ivrognerie qui nous fait perdre tous les ans des millions de piastres.

La ville de St-Jérôme n'a pas voulu rester en arrière de ce mouvement patriotique, et, lundi dernier, nos conseillers ont fait bravement leur devoir en réduisant le nombre des licences à quatre seulement.

NOTES LOCALES

St-Jerome — La glace sur la rivière du nord est encore solide; si la température froide continue, elle ne sera pas encore disparue au 1er mai.

St-Jerome

— M. Joseph Forest, de Joliette, est en ce moment, à St Jérôme, en visite chez M. Pascal Forest, son frère.

— Les chemins d'hiver s'en vont rapidement, les voitures d'été commencent à circuler.

A propos de chemins d'hiver, il est malheureux de voir que tous ceux qui les entretiennent ne soient pas aussi consciencieux les uns que les autres.

Adèle était dans un état impraticable, c'était un vrai casse-cou.

— Nous avons visité ces jours derniers la manufacture de meubles de M. M. Smith et Fiset; nous avons été surpris de voir l'activité qui y règne.

— M. Boivin, orfèvre, doit entrer bientôt dans son nouveau magasin qu'il fait bâtir au bout du pont Rouge.

— Notre aqueduc construit en neuf a fonctionné admirablement bien tout l'hiver; c'est à peine si une entrée sur deux ont gelé et encore, c'était sur des parties qui n'ont pas encore été renouvelées.

Ste-Marguerite.

L'HOMME AUX ŒUFS D'OR. — Il y a quelques jours seulement:

"Quand j'étais dans les Etats, il m'est arrivé quelquefois d'avaler des pièces de cinq cents," disait l'hôtelier de Ste-Marguerite à un de ses pensionnaires.

PROVINCE DE QUEBEC

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE

AVIS est par le présent donné, en conformité des résolutions 49 et 50 de l'Assemblée Législative, que NULLE PETITION pour un BILL PRIVE ne sera reçue par cette chambre après le VINGT-NEUVIEME JOUR DE MAI.

CHANCE EXCEPTIONNELLE

— POUR S'ETABLIR —

DANS LE NORD

300 acres de terre excellente sur trois lots contigus, dont 150 acres en culture, bonne maison, granges spacieuses et toutes les dépendances convenables pour une bonne exploitation agricole d'assés constructibles.

Inutile d'ajouter que M. Trisboute est devenu un homme précieux, qu'on le tient aux petits soins, qu'on le suit partout, enfin..... vous savez? Aux dernières nouvelles, l'homme aux œufs d'or a autorisé M. Thoinin de l'ouvrir après sa mort si mort doit s'en suivre.

23 AVRIL 1888. — Grande nouvelle! Strasbourg, alias Trisboute a fait restitution de la monnaie qu'il recevait depuis un certain temps.

Il se porte à merveille, se montre très glorieux de son exploit. Il est prêt à engager n'importe quel pari sur son intrepidité à avaler et rendre les pièces d'or de vingt piastres.

Ste-Adèle

— M. Do-it-hé Boileau, qui était dangereusement malade, prend du mieux de jour en jour. On le considère sauvé maintenant.

Il y a une couple de semaines, comme il retournait de St-Jérôme à l'Annonciation, lieu de sa résidence il tomba malade en route et dut forcément faire halte à Ste-Adèle, où il reçut l'hospitalité toute cordiale et spontanée de M. Magloire Lafleur.

St-Jovite

— Depuis le 10 avril, les voitures d'été sont en usage à St-Jovite et environs, pendant que dans les paroisses situées plus au sud, comme Ste-Agathe, St-Sauveur, Ste-Adèle, Saint-Jérôme, l'épaisseur de la couche de neige n'admet encore que la présence du traicneau et du sleigh.

Vraiment, on ne peut que trop déplorer la persistance de l'hon. M. Garneau, commissaire des Terres, à ne plus permettre la concession des lots vacants, dans les limites de cette jeune paroisse qui aurait besoin de nouveaux habitants.



PROVINCE DE QUEBEC

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE

AVIS est par le présent donné, en conformité des résolutions 49 et 50 de l'Assemblée Législative, que NULLE PETITION pour un BILL PRIVE ne sera reçue par cette chambre après le VINGT-NEUVIEME JOUR DE MAI.

CHANCE EXCEPTIONNELLE

— POUR S'ETABLIR —

DANS LE NORD

300 acres de terre excellente sur trois lots contigus, dont 150 acres en culture, bonne maison, granges spacieuses et toutes les dépendances convenables pour une bonne exploitation agricole d'assés constructibles.

JOS. E. PARENT, Notaire, COMMISSAIRE, ST-JEROME (Maison Villemure.)

M. Parent, au jour de Mai prochain, transportera sa résidence vis-à-vis le marché dans la maison Villemure, où il aura aussi un bureau privé ouvert à toute heure.

P. F. E. PETIT, NOTAIRE, ST-JEROME (Maison Letang.)

LOUIS BELANGER, AVOCAT, ST-JEROME (Maison Letang.)

BERGEVIN & LECLAIR, AVOCATS, 55, rue St-Jacques, 55, MONTREAL, N. B. — Suivent les cours des districts de Terrebonne et de Richelieu.

LEBLANC & BOISVERT, AVOCATS, 25 RUE ST-GABRIEL, MONTREAL, P. E. LEBLANC, M. P. P. O. BOISVERT, L. L. L.

M. Leblanc député à l'Assemblée Législative de Québec, suivra les cours du district de Terrebonne.

Marche St-Jerome, Avril 1888.

Table with 2 columns: Grain and Price. Includes items like Avoine, Pois, Bled Inde, Fèves, Sarasin.

Table with 2 columns: Legumes and Price. Includes items like Patates, Choux, Refort, Haricots, Bette-raves, Oignons, Vegetaux oléagineux, Celeri, Citrouilles, Patates sucrées.

Table with 2 columns: Produits de la Laiterie and Price. Includes items like Beurre de choix, Crème, Beurre en tinette, Fromage.

Table with 2 columns: Fruits and Price. Includes items like Pommes, Citrons, Carottes, Avoine, Raisin vert.

Table with 2 columns: Volailles and Price. Includes items like Poules, Canards, Poullets, Dindes, Oies.

Table with 2 columns: Viande and Price. Includes items like Bœuf, Mouton, Veau, Lard, Jambon, Saucisses, Porc apprête.

Table with 2 columns: Poissons and Price. Includes items like Brochet, Morue, Haddock, Flétan, Haddock fumé, Homard, Esturgeon, Saumon blanc, Doré de rivière, Saumon frais, Barbotte préparée, Mackinong, Maquereaux, Crapins de paquet, Perchandes de paquet, Achigan, Carpes, Louache, Huîtres, Brochet (de paquet).

LA COMPAGNIE d'Imprimerie du Nord... B. MAGNANT, gérant.

Il est bien entendu que l'administration n'entend nullement être responsable du contenu de toute lettre chargée qui n'aura pas été enregistrée.

ST-JEROME JEUDI, 26 AVRIL 1888.

Notes Politiques

Le parlement fédéral va amender la loi des élections dans un sens enfin raisonnable.

Un candidat ne sera responsable que de ses actes personnels et de son âge et nommé en vertu de la loi, ou de ses partisans, avec sa participation, sa connaissance et son consentement.

Voilà qui a du bon sens, au moins; il a fallu bien du temps pour en venir là, miner bien des hommes politiques, même des familles entières, et priver notre parlement des services de personnes distinguées qui fussent entrées dans la politique, n'eût été la loi injuste, absurde, stupide même en certains cas, des élections contestées.

Québec suivra sans doute cet exemple.

La lutte électorale est très active du côté des conservateurs comme de celui des libéraux, dans les comtés d'Hochelega, Maskinongé et Missisquoi.

COLONISATION

Où sont-elles ces belles choses ?

Monsieur le Rédacteur,

Veuillez me permettre quelques mots à l'adresse de mes concitoyens, Plusieurs colons libéraux et conservateurs, qui ont écrit dans le Nord de la semaine dernière. (19 avril courant).

Après avoir lu leur correspondance, j'ai pris la Patrie du 11 avril et parcouru avec beaucoup de soin les discours de M. Mercier, prononcés au grand banquet du Club soi-disant National, une des démonstrations, suivant la Patrie, les plus enthousiastes qui se soient vues à Montréal.

Mais je n'y ai pas trouvé ce que raconte le copiste de nouvelles, entretenant Plusieurs colons, "les magnifiques choses que le premier ministre aurait débitées sur la colonisation."

C'est, en effet des news que cet individu a inventées, suivant l'habitude de ses pareils.

Le discours de M. Mercier ne contient pas un mot de la colonisation ni de l'encouragement à y donner. Pour preuve, je rapporte ici tout ce qu'on y lit au sujet des terres de la Couronne.

"Jusqu'à présent, nous nous sommes principalement occupés de l'augmentation du revenu. Grâce aux changements que nous avons faits dans les règlements concernant les bois et forêts, nous avons augmenté de près de \$50,000.00 par année les recettes provenant des ventes foncières et de \$100,000 celle provenant des coupes de bois. Nous avons aussi organisé un système d'inspection, qui nous permettra d'empêcher les fraudes qui se commettaient dans la coupe des bois sur les terres de la couronne, et qui faisaient perdre, chaque année, au trésor des sommes considérables. Nous avons en mains la preuve que dans certaines régions de la province, des marchands de bois, favoris des gouvernements précédents, ont pillé des centaines de mille carrés, des plus belles forêts. Pour les quelques milliers de piastres que ces messieurs soustraient aux fonds électoraux, ou d'autre assistance de même nature qu'ils donnaient au gouvernement, on leur livrait ou prêtait

les plus beaux domaines de l'Etat. Grâce aux mesures que nous avons prises, ces déprédations ne se commettront plus, ou, dans tous les cas, les pillards seront dénoncés et sévèrement punis. Nous traiterons les voleurs de bois comme nous traitons les voleurs d'argent."

A la veille d'être élu ministre de l'Agriculture et de Colonisation, M. Mercier a dit encore: "Nous allons prochainement établir un ministère spécial d'Agriculture et de Colonisation."

Pas autre chose que cela dans ce speech qui est très long, mais qui traite de cent autres affaires qui n'intéressent pas la province, tant s'en faut, à un degré aussi éminent que la colonisation.

Je ne veux pas le critiquer, M. Mercier étant celui pour qui j'ai voté, en votant pour son candidat; mais je suis en colère de voir ces conteurs d'histoires qui parcourent les campagnes, s'occupant à surfaire les réputations et les choses, à faire espérer aux habitants des avantages qu'ils n'ont pas raison d'espérer, à mettre dans la bouche des ministres des promesses qu'ils ne font pas. Plus tard, en temps d'élection, on dira que M. Mercier n'a pas rempli les promesses solennelles faites à son banquet du 11 avril 1888. On lui reprochera ainsi une faute qu'il n'aura pas commise, grâce à ces menteurs qui font trop grande dépense de zèle pour leur parti. Il est bon d'être partisan de M. Mercier, mais avec mesure seulement.

At-il réellement débité de magnifiques idées sur la colonisation? Non, il ne l'a pas jugé à propos, étant au milieu d'une assemblée qui ne s'inquiète guère de la colonisation. A l'exemple de leur chef, M. Cartwright, qui était présent, les électeurs de Montréal préfèrent regarder vers les Etats-Unis que vers le nord de la province. Chaque chose en son temps et son lieu; quand il montera dans le nord, c'est alors que M. Mercier nous parlera de colonisation, et alors ce sera à propos.

Lisez et relisez son grand discours de l'autre jour, vous n'y trouverez pas, touchant les terres publiques et la colonisation, d'autres paroles que celles que je viens de citer.

En recommençant la lecture de ce petit bout consacré aux bois et forêts, remarquons que M. Mercier avoue lui-même ne s'être, jusqu'à présent, occupé que de l'augmentation du revenu, ayant augmenté de près de cinquante mille piastres par année, les recettes provenant des ventes foncières, et de cent mille piastres celles provenant des coupes de bois.

Eh bien! qui l'a payée cette augmentation de \$100,000.00, durant la saison forestière qui vient de finir? N'est-ce pas les pauvres colons, ceux qui ont entrepris de couper des billots pour les gros bourgeois?

Dans la Rouge seulement, nous y avons contribué pour vingt mille piastres. Cette somme représente le montant des pertes subies par chacun de nous. Au lieu de faire un peu d'argent comme les années précédentes, nous avons travaillé pour rien, perdu notre temps. La plupart de ceux qui ont pris des contrats sont même aujourd'hui dans les dettes à cause de cela. Quelques-uns n'en reviendront jamais, vont abandonner leur établissement et s'expatrier aux Etats-Unis. D'autres ont été obligés d'hypothéquer leurs propriétés. Un autre, que vous connaissez tous, braves amis de la Rouge, un des plus respectables et des plus honnêtes, un de ces colons qui sont l'honneur personnel, est actuellement sur son lit de douleur, se mourant par suite des fatigues endurées à la coupe des billots. Si encore il avait gagné sa vie à ce travail exorbitant! Il avait besoin de faire un profit de \$600, il en a perdu 600.

Autrefois, nous avions la potasse pour nous aider à vivre, en attendant la mise en culture de nos terres, ce qui exige plusieurs années, beaucoup de travail et quelques dépenses absolument nécessaires. La potasse ne payant plus, les colons qui n'ont pas assez d'avances pour attendre la fin d'un défrichement — et c'est le grand nombre — ont dû recourir à d'autres moyens. La coupe du bois, quoique jamais fort rémunératrice, devint une ressource pour eux. Ils ont été obligés de vendre

triste expérience de cet hiver, nous n'avons plus besoin d'y compter.

De la manière qu'il a fait la chose, le gouvernement, en augmentant le revenu provenant de l'exploitation forestière, a frappé le colon, sans merci, et lui a coupé les vivres.

Cela se comprend. D'abord, il y a une loi qui se lit comme suit:

"17 a. — Il y aura, à l'avenir, une réserve de bois de pin, sur les terres publiques acquises par vente, concession, bail ou permis d'occupation"

"Ce bois sera la propriété de la couronne, et la réserve sera mentionnée dans les billets de location et dans les lettres patentes."

"Nonobstant cette réserve, les concessionnaires, porteurs ou non de lettres patentes, pourront, cependant, couper et employer le bois de pin, qui leur sera nécessaire pour la construction de leurs bâtiments sur ces terrains; et, en payant le même prix que les porteurs de licence pour la coupe du bois, ils pourront disposer, en outre, à leur gré, de celui qu'ils abattent dans les défrichements nécessaires pour l'obtention des lettres patentes."

Ainsi, le colon étant obligé de payer, pour le bois de pin coupé sur son lot, patentes ou non, la même taxe que le porteur d'une licence, l'hon. Mercier, en élevant cette taxe, a ruiné le colon. Celui-ci reste plus pauvre qu'auparavant, finit son hiver dans les dettes, après avoir consciencieusement travaillé, payé un droit élevé, s'être fait jouer par le marchand de bois, contre les tricheries duquel personne ne nous protège. Les gouvernements et les spéculateurs, agissant en société pour nous dévorer n'ont fait que deux bouchées de nos petits bénéfices.

Quant aux colons qui ont entrepris la coupe des billots dans les limites des marchands de bois, vous savez tous compatriotes de la Rouge, qu'ils ont encore plus souffert que les autres. Le tout du bâton leur a fait payer plus que leur part de l'augmentation des droits. Nous avons été contraints d'accepter le compte du toiseur ou cutter du bourgeois. Encore une fois, chacun a pu voir, ce qui s'appelle de ses yeux voir, comment les choses se sont passées.

Comme c'est le compte de mesurage, tel que rapporté par le toiseur engagé et payé par le propriétaire de la licence, qui fait foi auprès du gouvernement, vous voyez bien que en résumé, le gouvernement se laisse voler et prête main forte à voler le colon.

Les colons savent à quoi s'en tenir sur ces paroles de fantaisie que M. Mercier a prononcées, au milieu des applaudissements: "Grâce aux mesures que nous avons prises, ces déprédations ne se commettront plus, ou, dans tous les cas, les pillards seront dénoncés et sévèrement punis. Nous traiterons les voleurs de bois comme nous traitons les voleurs d'argent."

Les pillards et les voleurs de bois jouissent de l'impunité, et ce sont les colons, ceux précisément qui ne sont pas coupables, qui subissent de sévères châtements.

Cela nous explique pourquoi, lors de la dernière élection dans le comté d'Ottawa, tous les marchands de bois ont supporté le candidat M. Mercier.

UN COLON DE LA ROUGE.

Comité de Progrès

Notre assemblée de mardi soir a été un véritable succès sous tous les rapports. L'attente la plus parfaite prévalait et le projet qui, il y a quelques jours, n'était qu'imaginaire a maintenant pris une parure tangible et a été baptisé sous le beau nom de "Comité de Progrès de la ville de St-Jérôme. Tout fait présager que notre comité d'un jour vivra pour voir notre ville se développer sous l'influence bienfaisante de ses membres actifs et dévoués."

En avant donc! Du courage et de l'énergie, et nos efforts communs seront couronnés de succès.

Monsieur C. Godmer ouvrit l'assemblée par des remarques approfondies, exposant d'une manière lucide le but de l'assemblée qui était de créer un comité de progrès pour

plus avantageux pour St-Jérôme, un comité de progrès ou une chambre de commerce. M. Godmer se montra à la hauteur de la position qui lui était confiée comme organisateur en chef de ce mouvement, et les quelques remarques qu'il fit tout voir clairement qu'il possédait son sujet et est digne en tout de commander une telle entreprise.

M. Godmer fut suivi de notre citoyen industriel et industriel par excellence, Monsieur Jean Baptiste Rolland, qui, dans le cours de son discours, émit l'opinion qu'une chambre de commerce serait plus avantageuse qu'un comité de progrès et que par une chambre de commerce, nous atteindrions plus sûrement le but proposé. Les raisons données par M. Rolland étaient ou ne peut plus justes et plus sages et méritaient un sort plus heureux que celui qui leur était réservé.

Monsieur G. A. Nantel suivit Monsieur Rolland à la tribune et, différant d'opinion avec M. Rolland parla avec une verve et un enthousiasme qui montrèrent l'intérêt que M. Nantel prend au progrès et à l'avancement de St-Jérôme; assez dire que M. Nantel porta la conviction dans la majorité de l'assemblée.

Parmi les autres personnes qui prirent la parole furent Messieurs Godfroid Laviolette et Jules E. Prévost, lesquels se prononcèrent fortement en faveur du mouvement. Leurs remarques montrèrent clairement qu'ayant déjà mis la main à l'œuvre par le passé, ils sont encore prêts aujourd'hui à seconder de tous leurs efforts et appuyer de leur influence toute organisation qui aura pour but la prospérité de St-Jérôme.

Il fut ensuite procédé à donner un nom à l'institution; or comme il y avait divers titres d'opinion la question fut mise aux voix.

Proposé par G. A. Nantel, secondé par E. Gibault que le nom de l'association soit "Comité de Progrès de la Ville de St-Jérôme."

Proposé en amendement par Jean-Bte Rolland, secondé par J. T. Boivin, que le nom de l'association soit "Chambre de Commerce de St-Jérôme."

Les voix sur la motion en amendement furent divisées comme suit: Pour: J. T. Boivin, P. Simard, L. P. Guillemette, J.-Bte Gascon, G. Prévost, L. N. Fournier, J. D. Fournelle, J. B. Descarie, J.-Bte Rolland—9.

Contre: G. Laviolette, J. C. Lapointe, A. A. Laviolette, S. G. Laviolette, C. F. Beauchemin, G. A. Nantel, H. Mathe, T. H. Sylvestre, R. Mailhot, C. E. Laffamme, J.-Bte Gougeon, E. Gibault, P. Vézina, Dr J. E. Prévost, J.-Bte Labelle—15.

La motion principale fut passée sur une division semblable.

Il fut ensuite procédé à l'élection d'un président et d'un secrétaire avec le résultat suivant:

Proposé par J. E. Prévost, secondé par E. Gibault, que M. C. Godmer soit nommé président du Comité de Progrès de la Ville de St-Jérôme; adopté unanimement.

Proposé par G. A. Laviolette, secondé par C. F. Beauchemin que P. F. Ernest Petit soit nommé secrétaire du dit comité, adopté unanimement.

A PROPOS D'AGRICULTURE

LE CULTIVATEUR ROUTINIER. — DETAILS INTERESSANTS A PROPOS DE MOUTONS. — L'ELEVAGE DES VEAUX. — REMÈDE INFALLIBLE POUR LES CHEVAUX FOURBES. — LA TAILLE DES ARBRES.

Ce cultivateur n'aime pas le changement; il suit en agriculture la méthode que son père suivait et que celui-ci tenait de son grand père. Il est l'ennemi déclaré des innovations; s'il ne craignait d'être la risée de ses voisins, il reviendrait au système de la charrue à ruche tirée par trois paires de bœufs et deux chevaux. Ce n'est pas lui qui a bien confiance aux instruments aratoires perfectionnés, aux charrues, aux herses nouvelles, aux scarificateurs, aux semoirs, aux faucheuses, aux moissonneuses, etc., jamais il ne se décidera à s'abonner à un journal d'agriculture, cela coûte trop cher, et puis, ces journaux, ça n'est bon qu'à mentir. S'il y a un cercle agricole dans le comté de St-Jérôme, vous

ne pourrez pas le décider à en faire partie; à ceux qui veulent l'y entraîner, il répond: "Que son grand père cultivait bien, que son père aussi, qu'il fait comme eux et qu'il s'en trouve bien." Si l'instituteur s'avise de donner quelques notions d'agriculture aux enfants qu'il envoie à l'école et qu'il gardera chez lui aussitôt qu'ils auront communié, vous le voyez entrer dans une grande colère, il défendra à ses enfants d'apprendre de semblables balivernes. Que peut dire sur l'agriculture un maître d'école qui n'a jamais labouré! et d'ailleurs il n'a besoin de personne pour enseigner l'agriculture à ses enfants.

Vous ne verrez pas le cultivateur routinier porter le lait de ses vaches à la brasserie ni à la fromagerie; il s'obstine à faire du mauvais beurre qu'il vendra à des prix insignifiants.

Suivant les traditions de famille, les vaches ne doivent donner du lait que durant l'été et l'automne, aussi il cesse de les traire durant cinq ou six mois. Il dit que durant l'hiver elles ne sont bonnes que pour dépenser, on croirait que durant cette saison, il veuille les accoutumer à vivre sans manger; il y réussit presque; mais au printemps, avec l'aide de ses voisins, il lève ses vaches par la queue, et, pour leur donner de la vigueur, il tient toujours dans son étable un bon foin à sa portée. Cela n'empêche pas que plusieurs de ses animaux exténués par un si long jeûne perdent tout de bon l'envie de boire et de manger, et meurent de misère. Il suit les mêmes principes économiques pour ses porcs. Ces pauvres animaux deviennent tellement maigres qu'on peut voir à travers. Que voulez-vous? la routine dit: "Qu'il faut qu'un porc ait de la misère pour bien engraisser; cela lui donne de l'appétit" je crois bien qu'il en aura de l'appétit, il en aura tellement qu'il dépensera comme quatre, et mangera tout le profit que le cultivateur routinier aurait pu en tirer, s'il l'eût entretenu autrement.

Ce cultivateur sème grain sur grain, sa terre s'épuise les fumiers de ses étables coulent dans le ruisseau, ou sèchent au soleil; mais il observe avec un soin religieux de semer son grain dans le cours, de récolter dans le croissant de la lune; la routine le veut ainsi.

Je traduis d'un journal anglais les détails intéressants qui suivent à propos de moutons de l'élevage des montons au Nord-Ouest:

"C'est un fait bien établi et qui ne souffre plus discussion que le climat, le sol des pâturages de certaines régions du Nord-Ouest canadien sont très propres à l'élevage du mouton; d'ailleurs le mouton est un peu comme l'homme, il s'acclimata presque partout et se fait très bien à toutes les particularités du climat du pays où il est transporté. Cependant on dirait, qu'au Nord-Ouest, le mouton a trouvé un pays propre, par excellence, à sa multiplication et à son entier développement. Les succès qu'on obtient dans cet endroit, les éleveurs qui sont livrés à l'élevage du mouton ont dépassé toutes les espérances.

La "British American Ranch Co." qui a remplacé la "Cocherane Company" sur la rivière Born, bâtit, il y a trois ans, des bergeries et des parcs pour l'installation de 9,000 moutons; elle possède maintenant 10,000 moutons y compris les agneaux de l'année. Cet immense troupeau est divisé en six groupes qui sont sous la surveillance de six bergers. Depuis l'automne dernier, les pertes ont été pour ainsi dire insignifiantes; on n'a perdu que 51 moutons qui, pour la plupart, ont été dévorés par les loups et les chiens des prairies. Peu de troupeaux dans les lieux que l'on considère comme très favorables à l'élevage des moutons peuvent donner un semblable résultat. Ce fait prouve manifestement que le Nord-Ouest est un des endroits les plus propices du monde pour l'élevage des moutons. L'augmentation du troupeau a été de 90 pour cent cette année. La tonte annuelle a donné 32,000 livres de laine. La race la plus en vogue est une race mixte provenant du Shropshire et Cotswold; elle est excellente sous le rapport de la laine et de la viande."

Ce que l'on dit du climat, du sol, des pâturages du Nord-Ouest peut s'appliquer très bien à notre province qui convient parfaitement à l'élevage des moutons. C'est une branche de notre agriculture que l'on a trop négligée et qui, cependant, nous rapporterait des millions, si l'on s'y adonnait sérieusement. Le mouton sur la ferme, est l'animal profitable par excellence. Il se fait à tous les climats; tous les pâturages lui vont, même ceux où les autres animaux crèveraient; il engraisse très bien les endroits où ils pâture; il dépense peu pour sa nourriture durant l'hiver; il demande peu de main d'œuvre pour son exploitation; la laine et la viande qu'il fournit sont des produits toujours recherchés et d'un bon prix; enfin, c'est la fortune pour le cultivateur intelligent qui voudrait se livrer en grand à cet élevage.

Comme c'est le temps d'élever les veaux, un mot à ce propos a bien sa place ici la manière suivante d'élever ces jeunes animaux me paraît excellente: Des les premiers jours, vous faites bouillir de la graine de lin dans six fois son volume d'eau, de manière à obtenir une gelée épaisse. Vous mettez une cuillerée de cette gelée dans chaque ration de lait écrémé que vous devez donner chaud; au bout d'une semaine, vous donnez deux cuillerées de gelée et au bout de trois semaines trois cuillerées jusqu'au trentième jour. Aors vous faites bouillir votre graine de lin une demi-heure, vous y ajoutez du son de blé et un peu de miel, deux fois le volume de la graine de lin, vous laissez encore bouillir une demi-heure. A chaque ration de lait écrémé, vous donnez une demi chopine de ce mélange et vous augmentez graduellement jusqu'à une chopine. La quantité de lait est proportionnée à l'âge et à la taille de l'animal; cependant, il faut éviter soigneusement de laisser boire le veau à l'excès, cela nuit beaucoup à sa croissance; il vaut mieux le priver un peu de boire à chaque ration. La graine de lin a le bon effet de maintenir les organes digestifs du jeune animal en bon état et remplace à un certain point la crème que l'on enlève du lait; le son de blé est très propre à former la charpente osseuse. Il va sans dire que dès l'âge de trois semaines, il faut tenir devant le veau du foin, du trèfle pour qu'il s'habitue à brouter.

Je trouve dans un journal d'agriculture, le remède suivant qui donne, paraît-il, des résultats surprenants et qui est infallible pour la fourbure; comme la plupart des bêtises chez les chevaux sont causées par la fourbure, je conseillerais donc d'employer ce remède qui est simple, peu coûteux et très facile à appliquer: Faites un sac en forte toile, de vingt pouces de profondeur et de six à huit de diamètre, mettez au fond de ce sac quatre pouces de son de blé. Vous introduisez ensuite la tête du cheval boiteux et vous rempissez le sac de son que vous mouillez avec de l'eau assez chaude pour que vous y puissiez à peine endurer la main. Vous avez soin de tenir le sol toujours humide au moyen d'eau chaude que vous versez dans le sac de temps à autre. Vous laissez le sac jusqu'à parfaite guérison; ce qui arrive pour les cas légers au bout de trois ou quatre jours et pour les plus graves au bout de deux ou trois semaines.

D'après la convention horticole tenue à Québec cette année, la meilleure saison pour la taille des arbres en général est l'époque où la sève est complètement arrêtée dans l'arbre, mais aussi près que possible du mouvement où elle doit commencer à circuler, ce qui indiquait mars pour l'ouest de la province et avril pour l'est.

Plusieurs Typographes Trouveront ce l'ouvrage... — L'IMPRIMERIE DU NORD — ST-JEROME... dirigé par B. MAGNANT, gérant.

Feuilleton

L'Oncle Louis

L'AVENTURIER

PAR PAUL FIVAL

XXIV

DEUX TOMBS

(Suite)

En traçant ces lignes la main de Louis avait tremblé bien sou-

vent. Marthe écoutait immobile et retenait son souffle. L'expression de sa physionomie avait changé complètement. Il semblait qu'un rêve fût venu la bercer. L'angoisse qui contractait ses traits tout à l'heure faisait place à une tristesse douce.

Penhoel était trop occupé pour remarquer cela. Il continuait :

" Je ne sais pas si mon départ vous a surpris, mais je suis bien sûr que vous en auriez éprouvé de la peine ; mais ne m'aimez-vous pas autant que je vous aimais mon frère ?

" Et puis notre vénéré père se fatiguera de ne plus me voir. Il accusera d'ingratitude le fils sur qui comptait sa vieillesse. René, vous plaidez ma cause. Vous lui direz que jamais mon amour et mon respect ne furent plus profonds ; vous lui direz tout ce que votre cœur vous dictera, mon frère, car mon secret est pour vous, — pour vous seul.

" Et notre mère ! Oh ! je n'ai plus de courage en songeant à ce que j'ai perdu...

" Parfois, ma pensée franchit la grande mer, si longue à traverser ; je reviens à Penhoel ; je vous revois tous, les cheveux blancs de mon père, ma mère accourant à ma voix, et vous qui tremblez de joie, René ; et Marthe, dont les grands yeux bleus hésitent entre les pleurs et la sourire..."

Deux larmes coulaient sur les joues de madame. La respiration du maître de Penhoel était pénible. On n'eut point su dire si c'était toujours la colère ou bien une émotion nouvelle qui glissait ainsi sur sa poitrine.

Il reprit, poursuivant sa lecture :

" Je n'ai pas vingt-deux ans ! Ma vie sera bien longue encore peut-être. Que ferai-je en ce monde ? Je n'ai plus de famille : mon avenir est sans but et mon passé n'est qu'un regret amer.

" Mon Dieu ! avais-je mesuré mes forces, quand j'ai accompli ce sacrifice !

" Je ne m'en repens pas, mon frère : je vous voyais dépérir et changer, vous dont l'adolescence était naguère si belle ; je cherchais à deviner votre mal et un jour, couché dans votre lit où vous clouait la fièvre, vous me dites : je vais mourir, parce que je l'aime..."

" Dieu me dicta mon devoir. Vous me devinez, n'est-ce pas ? Je vous vois d'ici, René ; vous avez des larmes dans les yeux et vous dites : Pauvre frère, il l'aimait donc, lui aussi !..."

René interrompit sa lecture en effet, mais ce fut pour boire un grand verre d'eau-de-vie. Il s'endurcissait à plaisir, et l'épais sourire de ses lèvres était revenu. Il

y avait de l'horreur dans le regard que Marthe jetait sur lui.

" ...Pauvre frère, il l'aime lui aussi " répéta-t-il comme un enfant qui épelle.

" Car, poursuivait la lettre, quand je vous ai dit en partant que je ne l'aimais pas, je vous ai trompé, mon frère.

" Je l'aimais... je l'aimais... je l'aime encore, je l'aimerais toujours !

" Et à cause de cela, mon exil doit durer autant que ma vie. Je ne reverrai plus la France. Notre père et notre mère mourront sans me donner leur bénédiction. Priez pour moi, René, car je vous ai donné tout mon bonheur."

Un sanglot souleva la poitrine de Marthe.

" Silence ! dit le maître de Penhoel sans tourner la tête. Toutes ces belles paroles ne l'ont point empêché de trahir son frère madame ! Il ment dans ses lettres comme il a menti toute sa vie.

" Il n'a jamais menti ! murmura Marthe.

" Silence ! répéta René ; contentez-vous donc de voir comme il vous aime ! Nous n'avons encore employé qu'une dizaine de minutes et j'ai besoin d'être patient toute une heure ! Pleurez madame, mais pleurez tout bas au souvenir de cette âme généreuse qui a fait de son frère le plus misérable des hommes !

" ...Je ne reviendrai pas, continua encore la lettre, parce que je me croies moi-même. Peut-être n'aurai-je pas ce qu'il me faut de force pour supporter la vie de votre bonheur. — car vous êtes heureux et vous la rendez heureuse, — n'est-ce pas, René ?

" Oh ! si quelque jour j'apprenais que mon dévouement lui a été fatal ! ... si j'allais savoir !..."

" Mais non, c'est impossible ! Je ne veux pas même y arrêter ma pensée ; vous êtes noble et bon, René ; quant à elle, c'était une enfant ; vous aurez trouvé son âme docile ; vous lui avez appris facilement à vous aimer."

" Ne comptant point revoir la France, et n'ayant nul besoin de la part de fortune qui doit me revenir par héritage, je remets mon patrimoine entre vos mains à la charge pour vous de le rendre intact, sans rien en distraire ni aliéner, aux enfants que Dieu pourra donner à Marthe.

" En cas de mort, je veux et j'entends que cette partie de ma lettre soit regardée comme un testament.

" Et maintenant, adieu, mon frère. Dites à Marthe que je la chéris comme une sœur, afin qu'elle entende au moins prononcer mon nom. Parlez de moi à notre père et à notre mère... et surtout écrivez-moi bien vite car ma seule consolation est de vous aimer et de penser que vous m'aimez.

" Votre frère,

LOUIS DE PENHOEL.

Marthe avait la tête penchée et des larmes coulaient sur ses mains jointes.

René la regardait avec un sourire cruel.

" Voici une longue lettre, dit-il, et nous en avons de plus longues. — Il frappait sur le portefeuille. — Je vous l'ai lue tout entière, parce qu'on procède ainsi quand on juge, mais je sais parfaitement que vous la connaissiez mieux que moi.

Dans la douleur de Marthe, il y avait comme une joie recueillie, chacune des paroles qui mourait dans la lettre était descendue jusqu'au fond de son cœur. Aux derniers mots de son mari elle releva la tête et l'interrogea du regard.

" Je ne vous comprends pas... murmura-t-elle.

René toucha du doigt le papier encore déplié.

" Il y a bien des larmes sur cette lettre ! dit-il. Je ne sais plus celle qui sont à mon généreux frère et celles qui sont à vous."

" Monsieur, répliqua Marthe, vous ne m'aviez jamais dit que Louis de Penhoel vous eût écrit depuis son départ.

" Vous l'aviez apparemment deviné ?

" C'est la première fois que j'entends parler de cette lettre, monsieur.

L'accent de Marthe était si simple et si vrai, que le maître de Penhoel eut un instant de doute. Le sang lui monta violemment au visage. L'idée d'avoir mis lui-même sous les yeux de Marthe ce message qui lui devait tant de souvenirs ; mais ce fut l'affaire d'une seconde. Il était prévenu.

" Fou que je suis ! s'écria-t-il avec un sourire moqueur, je me vois toujours sur le doigt de vous croire. J'oublie toujours que vous êtes simple et pure comme le est généreux et dévoué !

" Je vous l'affirme sur l'honneur... commença Marthe.

" Sur l'honneur ! répéta Penhoel d'un ton rude et insultant ; je vous dis que je sais tout madame ! ne prenez plus la peine de le dire. Cette lettre était dans mon secrétaire ; elle disparut il y a environ dix-huit mois, c'est vous qui me l'aviez volée.

" Au nom du ciel, croyez-moi, René !

" A quoi bon mentir ? L'homme qui ma remis ce soir le portefeuille, l'avait pris dans votre chambre... Mais patience nous n'en avons pas fini avec notre correspondance.

Il tira du portefeuille une seconde lettre, ou plutôt un petit paquet composé de plusieurs feuilles assemblées.

" Je ne savais pas étonné dit-il en ouvrant, de vous voir renier votre propre écriture et dire que vous ne reconnaissez point non plus ceci.

A la vue du cahier, Marthe avait couvert son visage de ses mains.

" Oh ! murmura-t-elle, je la reconnais... ceci est mon seul crime. Que Dieu me punisse si je suis coupable !

XXVI

L'ÉPÉE DE PENHOEL.

Depuis bien longtemps Penhoel était jaloux. Nous l'avons vu autrefois, au milieu de son bonheur tranquille, tourmenté par de vagues soupçons. Dès ce temps-là, il y avait un fantôme entre lui et Blanche. Il adorait son enfant, mais derrière cet amour on devinait de sombres inquiétudes.

Et pourtant, à cette époque, le maître de Penhoel respectait sa femme à l'égard d'une sainte.

On ne peut pas dire, du reste, que sa jalousie fût absolument sans motifs. Le lecteur a pu deviner, après la lettre qui a passé sous ses yeux dans le chapitre précédent, une partie de l'histoire intime de la famille de Penhoel. Les circonstances qui accompagnèrent le mariage de Marthe avec René étaient elles-mêmes de nature à laisser toujours un doute au fond du cœur de ce dernier.

(A Suivre.)

UN PREDESTINÉ

Il y a de cela quarante ans, les Druses patiens assiégeaient Maronite, petite ville catholique en Syrie, et menaçaient d'y exterminer tous les habitants. Les Maronites étaient sur le point d'abandonner leur défense quand apparut sur les remparts une femme chrétienne, tenant en l'air un enfant de deux ans, et elle s'écria : " Tant qu'il y aura un enfant baptisé au-dedans de ces murs, nous ne nous rendrons jamais ! "

Chose étrange, l'apparition et les paroles de cette femme produisirent un tel effet sur l'esprit superstitieux des Arabes qu'ils abandonnèrent le siège et la petite ville fut sauvée.

Il y a deux ans, Léon XIII érigea un nouveau diocèse en Syrie, celui de Panée, anciennement Cesare de Philippe. L'évêque actuel de ce nouveau siège, Mgr. Jeraigry est le même enfant qui fut, me, veuilleusement la cause par laquelle la petite ville de Maronite fut sauvée. Il a fait son cours classique en France.

Leu l'honorable M. White

La mort de l'hon. M. White causé un deuil général dans la paisance du Canada, amis comme ad versaires déplorent la perte de cet homme éminent qui avait su faire sa marque comme journaliste et comme homme d'état. C'était un homme d'un talent supérieur. Sa mort laisse un vide qu'il sera difficile de combler.

Les funérailles de l'hon. M. White ont eu lieu hier au milieu d'une foule immense venue de toutes les parties du pays pour rendre les derniers devoirs à ce grand citoyen.

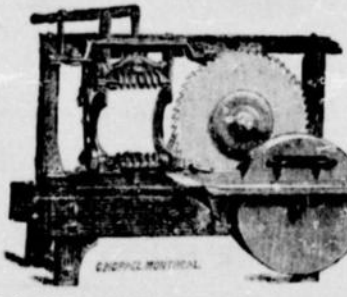
COLONS DU NORD

MENAGEZ VOTRE BOIS

Je vois qu'en vertu de négociations avec les Etat-Unis tous nos bois canadiens vont être admis en franchise dans ce pays. Avant ces arrangements, nos exportations de bois chez nos voisins se chiffraient par \$9,000,000 annuellement. Maintenant que les droits sur le bois sont abolis, ces exportations vont augmenter considérablement : Car les droits perçus étaient assez élevés, sur l'épave par exemple, ils étaient près d'un cinquième de la valeur du bois exporté. Il est probable que cette abolition des droits sur le bois va augmenter de beaucoup la valeur de ce dernier. C'est pourquoi le colon doit ménager autant que possible les beaux bois dont il est le possesseur ; avant quelques années, ces bois auront une grande valeur et constitueront une source importante de revenus pour les Cantons du Nord. Surtout, maintenant que la construction d'un chemin de fer dans les cantons est assurée. Les communications vont être plus faciles. Il sera aisé de transporter sur le marché des bois qui ne représentent maintenant aucune valeur, qui sont plutôt nuisibles qu'utiles et qu'il faut nécessairement brûler. Avant peu, tout cela sera changé : ce qui est maintenant une nuisance deviendra une richesse. C'est pourquoi, colons du Nord, ménagez vos bois, ne les détruisez pas inutilement. Pourquoi en effet couper et brûler le bosquet qui recouvre un morceau de terrain tout à fait impropre à la culture ? est-ce pour montrer les roches que le feu mettra à découvert ? Pourquoi démolir cette colline rocailleuse de sa riante verdure ? Est-ce pour le plaisir de faire admirer le spectacle désagréable qu'elle offrira plus tard par l'aspect de ses roches nues et tristes qui semblent pleurer leur verdoyante couronne d'autrefois ? Ce spectacle est loin d'être attrayant pour le visiteur et le touriste ; sans compter que ce morceau de terrain inculte, cette colline auraient pu, dans un avenir prochain, récompenser leur propriétaire par les bois qui s'y trouvent. Encore une fois, ne gaspillez plus vos bois inutilement.

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
Cour de Circuit dans et pour le Comté de Terrebonne.
St-Jérôme, le dix-septième jour de Mars mil huit cent quatre-vingt-huit.
EN VACANCE
No 8.
CHARLES AUGUSTE MAXIMILIEN GLOBENSKY, gentilhomme de la paroisse de St-Eustache, dans le District de Terrebonne, propriétaire d'une partie de la Seigneurie des Mille-Isles.
Demandeur.
vs
MELCHIOR GUSNON, ci-devant cultivateur de la paroisse de St-Jérôme, dans le Comté de Terrebonne et maintenant absent de la Province de Québec.
Défendeur.
Il est ordonné au défendeur de comparaître dans les deux mois.
Par ordre
W. B. NANTEL
Avocat du Demandeur.
LOUIS LABELLE
Greffier de la dite Cour.
2 c. 1 a. 8.

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
Cour de Circuit dans et pour le Comté de Terrebonne.
St-Jérôme, le dix-septième jour de Mars, mil huit cent quatre-vingt-huit.
EN VACANCE
No 7
CHARLES AUGUSTE MAXIMILIEN GLOBENSKY, gentilhomme de la paroisse de St-Eustache, dans le District de Terrebonne, propriétaire d'une partie de la Seigneurie des Mille-Isles.
Demandeur
vs
"ELOI PERRON, ci-devant cultivateur de la paroisse de St-Jérôme dans le comté de Terrebonne et maintenant absent de la Province de Québec.
Défendeur
Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans les deux mois.
Par ordre
W. B. NANTEL
Avocat du Demandeur
LOUIS LABELLE
Greffier de la dite Cour.

MACHINE
— A —
Bardeau "EUREKA"

LA MEILLEURE SUR LE MARCHÉ.
CAPACITÉ AU-DELA DE 20,000 BARDEAUX PAR JOUR.
AUTRES SORTES A PRIX MODÉRÉ.
Echantillon à la "FONDERIE DEMONTVILLE."
ALF. A. LAVIOLETTE
Agent

FABRIQUE DE MEUBLES
— () ET DE ROUETS () —

P. L. Y. VEZINA
ST-JEROME
Ancien Moulin de M. G. LAVIOLETTE, Vaincu de M. Pappin.
Sideboards, Tables, Canapes, Chaises, Sets de salon, Sets de chambre, etc., etc.
Rouets, Moulins à laver, etc., etc.
Tourage, Découpage, Plainage.
Achats de bois de toutes sortes, soit secs ou en billes, au plus haut prix.
Le chemin est ouvert au favor de la maison de Montway.
1 a. 5

— LIBRAIRIE —
Prevost & Cie
ST-JEROME
— EN FACE —
— DE —
J. M. RICHARD
— FOURNITURES —
— POUR —
— ECOLE —
— ET POUR —
BUREAU
— BLANCS —
— POUR —
AVOCATS
— ET —
HUISSIERS
ASSORTIMENT COMPLET
— TAPISSERIES —
4,000 PIECES choisies
— ARTICLES —
— DE —
FANTAISIE
— JOUETS —
— D'ENFANTS —
UN CHOIX TRÈS ASSORTI
ACCORDEONS
—
LUNETTES
— MUSIQUE —
—
10 CENTS LE MORCEAU
—
Une visite est sollicitée.
PREVOST & CIE.